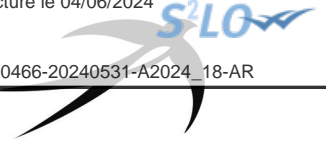


Ville de Malakoff



ARRETE MUNICIPAL A2024_18

Direction : **Direction Générale des Services**

OBJET : Désignation des présidents des 22 bureaux de vote de la commune de Malakoff pour les élections Européennes du 9 juin 2024

Madame la Maire de Malakoff,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code électoral, notamment son article R. 43 ;

Vu la loi n°77-729 du 7 juillet 1977 relative à l'élection des représentants au Parlement européen modifiée en dernier lieu par la loi n°2021-1382 du 25 octobre 2021 relative à la régulation et à la protection de l'accès aux œuvres culturelles à l'ère numérique ;

Vu le décret n°79-160 du 28 février 1979 portant application de la loi n°77-729 du 7 juillet 1977 susvisée, modifié en dernier lieu par le décret n°2023-1389 du 29 décembre 2023 relatif à la dématérialisation complète de l'établissement d'une procuration pour l'élection des représentants au Parlement européens et portant modification de diverses dispositions du droit électoral ;

Vu le décret n°2024-226 du 12 mars 2024 portant convocation des électeurs pour l'élection des représentants au Parlement européen en date du 9 juin 2024 ;

Vu la circulaire ministérielle NOR/INTA2000661J du 16 janvier 2020 portant déroulement des opérations électorales lors des élections au suffrage universel direct ;

Vu la circulaire ministérielle NOR/IOMA2409933C du 30 avril 2024 relative à l'organisation matérielle et déroulement de l'élection des représentants au Parlement européen du 09 juin 2024 ;

Considérant qu'il est ainsi nécessaire de désigner 22 présidents de bureau de vote afin d'assurer l'organisation de l'élection des représentants au Parlement européen sur le territoire communal ;

DÉCIDE,

Article 1 : DE DÉSIGNER ET AFFECTER les présidents des bureaux de vote pour l'élection des représentants au Parlement européen, qui se déroulera le dimanche 9 juin 2024, comme suit :


	DÉSIGNATION ET EMPLACEMENT	PRESIDENT
1	Ecole Jean Jaurès — Préau — 13, avenue Jules Ferry	Jacqueline BELHOMME, Maire
2	Ecole Jean Jaurès — Salles des fêtes — 13, avenue Jules Ferry	Catherine MORICE, Conseillère municipale
3	Ecole Jean Jaurès — Salles des fêtes —	Michel AOUAD, 12ème Maire-adjoint

	13, avenue Jules Ferry	
4	Maison de la vie associative — 28, rue Victor Hugo	Antonio OLIVEIRA 6 ^{eme} Maire-adjoint
5	Maison de la vie associative — 28, rue Victor Hugo	Bénédicte IBOS, 7 ^{eme} Maire-adjointe
6	Aquarium - centre de loisirs primaire — 3, rue dHébécourt	Virginie APRIKIAN, 13 ^{eme} Maire-adjointe
7	Ecole Georges Cogniot — 7/17, avenue du Maréchal Leclerc	Pascal BRICE, Conseiller municipal
8	Ecole maternelle Guy Môquet — avenue Maurice Thorez	Corinne PARMENTIER, 3 ^{eme} Maire-adjointe
9	Maison de quartier Pierre Valette — 3, rue Galliéni	Vanessa GHIATI, 5 ^{eme} Maire-adjointe
10	Ecole primaire Guy Môquet — Avenue Maurice Thorez	Jean-Michel POULLÉ, 10 ^{eme} Maire-adjoint
11	Ecole primaire Guy Môquet — Avenue Maurice Thorez	Rodéric AARSSE, 2 ^{eme} Maire-adjoint
12	Maison de l'Enfant — 10, avenue Maurice Thorez	Jocelyne BOYAVAL, 9 ^{eme} Maire-adjointe
13	Ecole maternelle Paulette Nardal — 1, rue Marie Lahy Hollebecque	Loïc COURTEILLE, Conseiller municipal
14	Ecole maternelle Paulette Nardal — 1, rue Marie Lahy Hollebecque	Dominique CARDOT, 4 ^{eme} Maire-adjoint
15	Ecole maternelle Paulette Nardal — 1, rue Marie Lahy Hollebecque	Sonia FIGUÈRES, 1 ^{ère} Maire-adjointe
16	Ecole Paul Langevin — 13, rue André Rivoire	Dominique TRICHET-ALLAIRE, 11 ^{eme} Maire-adjointe
17	Ecole Henri Barbusse - 2, rue Jules Guesde	Thomas FRANÇOIS, Conseiller municipal délégué
18	Ecole Henri Barbusse - 2, rue Jules Guesde	Fatiha ALAUDAT, Conseillère municipale déléguée
19	Foyer Léon Salagnac - 74, rue Jules Guesde	Farid HEMIDI, 14 ^{eme} Maire-adjoint
20	Ecole Georges Cogniot - 7/17, avenue du Maréchal Leclerc	Saliou BA, 8 ^{eme} Maire-adjoint
21	Maison de l'Enfant — Salle polyvalente - 10, avenue Maurice Thorez	Mickaël GOLDBERG, Conseiller municipal délégué
22	Ecole Paul Langevin — 13, rue André Rivoire	Carole SOURIGUES, Conseillère municipale déléguée

Article 2 : Le présent arrêté sera notifié aux personnes intéressées, inscrit au registre des arrêtés et publié électroniquement.

Ampliation en sera adressée à Monsieur le Préfet du département de la Seine-et-Oise et à Monsieur le Commissaire de police de Vanves.

Envoyé en préfecture le 04/06/2024
Reçu en préfecture le 04/06/2024
Publié le
ID : 092-219200466-20240531-A2024_18-AR



Fait à Malakoff, le 28 mai 2024

La Maire,
Jacqueline BELHOMME

*La Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.